



COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 13 avril 2021

MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 31 mars conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique – HENRY Catherine - RÉVEILLE Loïc - LECHANTEUX Valérie – BÉRAIL Philippe – CORBEAU Aline

Absents excusés : *GUIBOUT Audrey - HUET Esteban – BARADU Philippe*

Secrétaire de séance : BERAIL Philippe

*Membres convoqués : 11
Membres présents : 8
Membres votants : 8*

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 17 mars 2021

Une observation est formulée sur le sujet de la cantine scolaire. Le procès-verbal ne mentionne pas que le Conseil Municipal avait demandé à M. le Maire de procéder à la résiliation du contrat de prestation avec Convivio. Il en est pris note.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent les autres sujets du procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Eclairage public rue Traquenard
- Subvention « association chats solidaires »

Le Conseil Municipal donne son accord uniquement pour le 1^{er} point.

Voici l'ordre du jour :

- *Compte de gestion 2020*
- *Compte administratif 2020*
- *Affectation des résultats 2020*
- *Budget primitif 2021*
- *QUESTIONS DIVERSES*

DÉLIBÉRATION 2021-04-07-1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNAL – dressé par Mme Véronique QUEMENER, receveur

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 de la commune établi par QUEMENER Véronique, receveur de la commune.

DÉLIBÉRATION 2021-04-07-2

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 du budget de la Commune de Chémeré-le-Roi

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de LEROY Michel, 1^{er} adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. LANDELLE Jean-Luc, vote et arrête les résultats.

DÉLIBÉRATION 2021-04-07-3

AFFECTATION DES RESULTATS AU 31/12/2020 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2020 du budget de la commune, décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020, conformément au tableau présenté par M. le maire.

DÉLIBÉRATION 2021-04-07-4

BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune proposé par M. le Maire.

DÉLIBÉRATION 2021-04-07-5

ECLAIRAGE PUBLIC RUE TRAQUENARD et PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
29 000,00 €	7 250,00 €	1 450,00 €	23 200,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<u>Application du régime dérogatoire :</u>			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	23 200 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

QUESTIONS DIVERSES

- . Espace propreté : des travaux programmés par la Communauté de Communes vont prochainement avoir lieu. Par ailleurs, le Conseil Municipal fait remarquer que les ouvertures des containers n'est pas très pratique.
- . Aménagement extérieur de la salle des fêtes : Une consultation citoyenne pourrait être envisagée.
- . Dossier intramuros : Le Conseil Municipal pense que cela fait doublon avec les moyens mis en place sur la Commune (site internet).

SÉANCE du 7 avril 2021

Délibérations prises du N°2021-04-07-1 au N°2021-04-07-05

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2021-04-07-1	Approbation du compte de gestion 2020
N° 2021-04-07-2	Compte administratif 2020 du budget de la Commune de Chéméré-le-Roi
N° 2021-04-07-3	Affectation des résultats au 31 décembre 2020 du budget communal
N° 2021-04-07-4	Budget primitif 2021
N° 2021-04-07-5	Eclairage public rue Traquenard et Place de l'Eglise

Fait à CHEMERE LE ROI, le 16 avril 2021

Le Maire
LANDELLE Jean-Luc